

Dotations de fonctionnement complémentaires 2014

Rapport n° CP/2014/242

Service gestionnaire :

Direction des collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 21 octobre 2013, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges de Herrlisheim, Schweighouse sur Moder et Rhinau ont sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2013.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ces collèges ont respecté, lors de l'adoption de leur budget 2013, le montant recommandé par le Département pour leur viabilisation. Je vous propose d'allouer à ces établissements une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de **11 500 €**, réparti comme suit :

- HERRLISHEIM :	4 500 €
- SCHWEIGHOUSE SUR MODER :	1 000 €
- RHINAU :	6 000 €

II – Chauffage urbain

Les collèges strasbourgeois de l'Esplanade, Hans Arp et Louis Pasteur sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles

Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant

Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, nous avons décidé, le 4 juillet 1986, de considérer les dépenses P3 comme charges incombant au propriétaire, en l'occurrence le Département en qualité de propriétaire d'affectation.

Conformément à cette décision, je vous propose de couvrir les factures présentées par ces trois collèges par les subventions suivantes :

- STRASBOURG "Esplanade" (année 2013) :	4 785,25 €
- STRASBOURG "Hans Arp" (2 ^{ème} semestre 2013) :	4 639,40 €
- STRASBOURG "Louis Pasteur" (2 ^{ème} semestre 2013) :	3 211,91 €
TOTAL	12 636,56 €

III - Véhicule de service

Les collèges de Benfeld et de Souffelweyersheim sollicitent une aide financière pour l'acquisition d'un véhicule de service équipé d'une remorque pour les déplacements professionnels des agents des établissements.

Compte tenu des faibles fonds de réserve de ces collèges, je vous propose de leur allouer les subventions suivantes :

- BENFELD :	5 524 €
- SOUFFELWEYERSHEIM :	6 500 €
TOTAL	12 024 €

IV – Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Les demandes réunies à ce jour concernent le remplacement des appareils de plus de 5 ans d'âge dans les établissements suivants :

- HEILIGENSTEIN	2 photocopieurs (pédagogie et administration)
- WASSELONNE	1 duplicopieur

Sur la base des devis fournis, je vous propose d'attribuer les subventions forfaitaires suivantes :

- HEILIGENSTEIN	8 500 €
- WASSELONNE	3 400 €
TOTAL	11 900 €

V – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

- DETTWILLER	1 050 €
des postes de travail ergonomiques pour une élève handicapée	

- DRULINGEN	3 280 €
réparation d'une sauteuse de la demi-pension pour 2 130 € et acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts (débroussailleuse et désherbeur thermique pour 1 150 €)	
- STRASBOURG "Fustel de Coulanges"	1 500 €
un piano pour l'enseignement de la musique	
TOTAL	5 830 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 141 661,00 €	483 837,49 €	53 890,56 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 53 890,56 €, soit :

- 11 500 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2013 en faveur des collèges suivants :

- . HERRLISHEIM : 4 500 €
- . SCHWEIGHOUSE SUR MODER : 1 000 €
- . RHINAU : 6 000 €

- 12 636,56 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :

- . STRASBOURG "Esplanade" (année 2013) : 4 785,25 €
- . STRASBOURG "Hans Arp" (2ème semestre 2013) : 4 639,40 €
- . STRASBOURG "Louis Pasteur" (2ème semestre 2013) : 3 211,91 €

- 12 024 € aux collèges ci-dessous pour l'acquisition d'un véhicule de service équipé d'une remorque

- . BENFELD : 5 524 €
- . SOUFFELWEYERSHEIM : 6 500 €

- 11 900 € au titre de l'équipement en matériel de reprographie des collèges suivants :

- . HEILIGENSTEIN : 8 500 €
- . WASSELONNE : 3 400 €

- 5 830 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

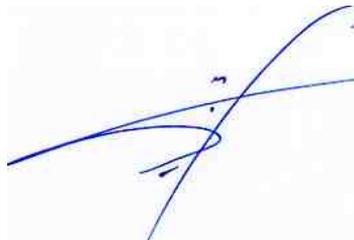
- . DETTWILLER : 1 050 € (des postes de travail ergonomiques pour une élève handicapée)
- . DRULINGEN : 3 280 € (dont 2 130 € pour la réparation d'une sauteuse de la demi-pension et 1 150 € pour l'acquisition d'une débroussailleuse et d'un désherbeur thermique)

. STRASBOURG "Fustel de Coulanges" : 1 500 € (un piano pour l'enseignement de la musique)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL